

Chers citoyens/citoyennes, nous sommes heureux de vous présenter les contrôleurs recensement du Centre Animalier Pierre-De-Saurel.

Ils pourraient se présenter à votre domicile pour vous octroyer vos droits de possessions annuelles au nom du CAPS. Vous pouvez leur ouvrir la porte sans crainte.



Gina Rheault



Richard Lanthier



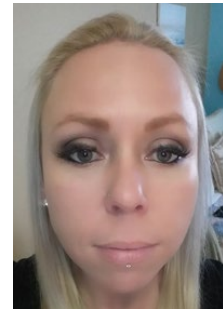
Francine Gosselin



Lorraine Salvas



Donald Brunelle



Fanny Leblanc

Suite à l'acquittement de vos droits 2021, ils seront valides jusqu'à ce que votre secteur soit recensé en 2022.

Si vous avez manqué le passage du contrôleur, votre bureau municipal peut faire le service, sinon vous pouvez contacter le CAPS ou vérifier sur notre page Facebook pour obtenir les diverses options qui s'offrent à vous pour l'acquittement de vos droits annuelles 2021.

Le coût annuel du droit de possession reste au même tarif, soit : 30.00\$ pour un chien. Vous pouvez prémunir votre chat avec un # de recensement de manière volontaire et non obligatoire au coût de 20.00\$. Un rabais de 5.00\$ est applicable si l'animal est stérilisé et un autre de 5.00\$ si il est micropucé (avec preuve).

La loi 128 et le règlement municipal obligent que votre animal porte sa médaille en tout temps. Elle facilite les recherches reliées à l'identification de celui-ci s'il se retrouve perdu ou errant.

*Nous vous remercions d'avoir inscrit votre animal et de respecter notre réglementation municipale.*